



Département de la Sarthe - Ville d'ÉCOMMOY

Extrait du registre des arrêtés du maire

Arrêté temporaire n° 171 - du 18 octobre 2024

Objet Marché d'automne
Lieu Centre-Ville
Date Le 09 novembre 2024

Le Maire d'Écommoy,

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-25, R 411-2, R 411-26, R 411-28, R 411-27, R414-14 et R 411-8, R411-3, R411-4,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu l'arrêté interministériel du 7 Juin 1977 approuvant le livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière et notamment son article 50.1,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de la manifestation,

ARRÊTE :

Article 1er : Du jeudi 07 novembre 2024 à 8 h 00 jusqu'au samedi 09 novembre 2024 à 20h00, le haut de la place de la République et la rue Geneviève Crié seront interdites au stationnement et à la circulation.

Article 2 : Le samedi 09 novembre 2024 de 08h00 à 20h00, la circulation sera interdite, Place de la République (devant le « Vincennes »), rue Chanoine Fouquet et rue Geneviève Crié.

Article 3 : Les accès pompiers se feront par la rue du Docteur Estrabaud et la rue du Chanoine Fouquet.

Article 4 : Pendant toute la durée de la manifestation, des véhicules et des plots en béton seront disposés ci-après :

- **Véhicule** : Rue Chanoine Fouquet et Rue Estrabaud.
- **Plots béton** : Place de la République (intersection rue Sainte Anne) - Rue Carnot (angle Rue des promenades) – Rue Geneviève Crié.

Article 5 : La signalisation réglementaire correspondant aux articles précités sera installée par le personnel communal.

Article 6 :

- M. le Responsable des Services Techniques,
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Écommoy,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- M. le Responsable du centre de secours et d'incendie d'Écommoy

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ÉCOMMOY, le vendredi 18 octobre 2024

Le Maire,

Sébastien GOUHIER